





03/12/2019

Document rédigé par Judith NAGOPAÉ et Philippe JAILLARD à partir des observations du réseau de parcelles de la Chambre d'Agriculture réalisées le 25/11/19.







Judith NAGOPAÉ

Animation Agriculture Biologique Expérimentation

06 85 04 15 03

Philippe JAILLARD

Installation et référent technicoéconomique en Agriculture Biologique 07 88 19 83 02

Noémie SANSOIT

Coordinatrice Agriculture Biologique 07 86 73 08 37







Avec le soutien financier de :





RECION BOURGOGNE FRANCHE COMTE





©

Agro – Météo

Météo passée

Tendances à venir

Du 01/08/19 au 01/12/19

 Σ des T°c moy = 1796°C Cumul pluies = 281 mm



Météo instable avec des gelées annoncées les prochains jours. Les températures resteront assez fraîches.

Station de Nevers-Marzy

I	Météo du 2	Cumul pluvio.			
T°min	T°max	T°moy	Pluvio.	Octobre	Novembre
3 °C	14 °C	9°C	27 mm	129 mm	107 mm

Station de Clamecy

Météo du 18/11 au 24/11				Cumul pluvio.	
T°min	T°max	T°moy	Pluvio.	Octobre	Novembre
0 °C	13 °C	8°C	27 mm	116 mm	100 mm

A retenir

Implantations cultures d'hiver

- Qu'en est-il des premières implantations? Date et stade
- Pourquoi adapter ses variétés ?

Hivernage-Préparation implantation cultures de printemps

- Gestion des apports organiques
- Gestion des intercultures et travail du sol
- Stockage des grains

Point « Marché »

Marché actuel



Implantation des cultures d'hiver



Céréales et protéagineux

Semis en cours – 2 feuilles

Les conditions pluvieuses du début de l'automne ont permis des levées importantes d'adventices ou repousses. Les périodes plus sèches qui ont suivi ont donc permis la réalisation de faux-semis avant de débuter les chantiers de

Pour ce qui est des implantations, plusieurs cas de figures se présentent :

→ les premiers semis ont eu lieu peu après les précipitations du 15 octobre, pour certaines espèces, et ont profité des bonnes conditions météo après le semis pour permettre des levées homogènes. Ces parcelles sont, aujourd'hui, au stade 1-2 feuilles (photo ci-contre). La pression adventices reste faible.



→ Pour les implantations de fin octobre - début novembre, la diminution significative des températures oblige à enterrer le grain plus en profondeur (céréales et/ou protéagineux) ce qui veut dire qu'aujourd'hui les parcelles sont en cours de levée.

→ Début décembre, les semis sont encore réalisables et dans ce cas là, choisir des variétés de céréales alternatives en entrée hiver. Il est aussi possible de reporter le semis jusqu'à mi-mars.

Dans le cas de ces semis tardifs des céréales, la résistance au froid des variétés est la principale caractéristique à prendre en compte avant toute implantation. Exemples de variétés répondant très bien à ce critère : RENAN, TOGANO, ATTLAS, LENNOX,... Attention à bien ajuster les doses de semis en conséquence, prévoir 500 grains/m².



Désherbage mécanique

Les conditions météorologiques de cette fin d'année ne sont pas du tout favorables aux passages d'outils. Pour rappel, un passage de herse étrille nécessite un sol ressuyé sur la profondeur de grattage, un temps sec. Les trois jours suivants, les conditions climatiques doivent être ensoleillées et/ou venteuses.

Les parcelles voyant apparaitre les premières adventices devront donc attendre la sortie d'hiver pour qu'un passage soit efficace. Un point sur les stades d'application par cultures selon les outils existants sur le marché sera fait dans le prochain bulletin.



Hivernage – préparation implantation cultures de printemps



Apports organiques

Dans le département de la Nièvre, 65% des communes se situent en zone vulnérable donc soumises à la Directive Nitrates. Dans ce cadre, l'épandage de fumiers et composts (fertilisants type 1) est interdit sur les parcelles de cultures annuelles du 15 novembre au 15 janvier.

L'épandage de fientes de volailles, engrais du commerce (fertilisants type 2) est interdit jusqu'au 31 janvier sur les cultures annuelles.



Destruction interculture

Dans l'objectif d'une implantation de culture de printemps (février - mars), la destruction du couvert d'interculture doit se faire à la fin de l'automne. Ce couvert doit être détruit mécaniquement avant d'être incorporé dans les 10 premiers centimètres du sol. Cela aura pour effet de :

- → Limiter les pertes en azote,
- → Améliorer la décomposition des matières vertes,
- → Limiter la fermentation anaérobie.

Une fois cette première décomposition faite, un travail du sol plus profond (labour ou outils à dents profond) permettra d'enfouir plus profondément ce mélange.

Les conditions météo d'après moisson n'ayant pas favorisées l'implantation de couvert d'interculture, la destruction de ces couverts sera donc à gérer au cas par cas et selon la biomasse obtenue en entrée hiver.

2

Travail du sol

Dans un système conduit en TCS, sur sol argileux, une réouverture des sols peut être faite mi-février avec un outil à dents. Sur des limons, travailler le sol juste avant les implantations du printemps reste la meilleure option.

Si un labour est prévu, le réaliser sur l'hiver dès un refroidissement significatif des sols, surtout sur structures lourdes (ex: fort taux d'argile). A l'inverse, sur des sols à fortes dominances de limon, reporter ce travail à la sortie d'hiver, afin de limiter d'éventuelles croûtes de battance et autre prise en masse de la structure.



Grains stockés à surveiller

L'étape la plus cruciale concerne la ventilation du grain. En effet, les insectes ont tous besoin de conditions particulières de température pour se développer et se reproduire (photo ci-contre: dégâts d'Alucite sur céréales stockées). Contrôler la présence d'insectes et la température à plusieurs niveaux et endroits des tas. Tirer profit de la chute des températures pour abaisser celle des grains par ventilation.





Point « Marché »



Décryptage campagne actuelle

- → Grandes Cultures :
- •Le marché bio reste porteur et demandeur avec une bonne dynamique. Les volumes produits se rapprochent de la demande.
- •Dans la filière meunerie les volumes se rapprochent des attentes escomptées.
- → Nutrition animale:
- •Les volumes récoltés ne répondent toujours pas aux attentes des filières en aval mais permettront une diminution des importations pour la campagne à venir.
- Forte augmentation des conversions, le volume des C2 augmente, donc certains marchés à l'export seront développés voire injectés dans les filières conventionnelles et l'alimentation animale.



Impact possible du nouveau règlement européen sur les protéagineux

Nouvelle règlementation bio européenne dès le 1er janvier 2020 : passage au 100% bio pour l'alimentation animale, jusqu'ici un recours à 5% de non-bio était admis.

Afin de sécuriser les utilisations des grandes cultures et le revenu des agriculteurs, ne pas hésiter à se rapprocher de son metteur en marché le plus tôt possible.



Des Conseillers à votre service

Contact bureau Nevers:

Tél: 03 86 93 40 60

Retrouvez toutes nos observations sur



